

Arrêté DAJIM n° 140 /2021

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

VU le Code de l'Éducation et notamment les articles D. 721-9 à D. 721-11,

VU le Code de la Recherche,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

VU les statuts de l'INSPE,

A R R Ê T E

Article 1

Conformément à l'article D. 721-11 du Code de l'éducation, un comité d'audition est constitué pour chaque appel à candidature aux fonctions de directeur·rice d'institut national supérieur du professorat et de l'éducation.

Article 2

Le comité d'audition est constitué comme suit :

Richard LAGANIER	Recteur de l'Académie de Nice
Jeanick BRISSWALTER	Président Université Côte d'Azur
Xavier LEROUX	Président Université de Toulon
Philippe TCHAMITCHIAN	Président du Conseil de l'Institut
Pascale BRANDT-POMARES	Professeur AMU, Directrice de l'INSPE de l'AMU
Fabienne d'ARRIPE LONGUEVILLE	Professeur UCA, EUR HEALTHY-STAPS
Anne MALLURET	IPR Académie de Nice
Frédérique CAUCHI-BIANCHI	IA-IPR Académie de Nice
Jean-Marc NOAILLES	IA-IPR Académie de Nice

Article 3

Le calendrier des opérations est arrêté par les président·e·s du comité d'audition comme détaillé ci-après :

Transmission des dossiers aux membres du comité d'audition : 16 décembre 2021

Réunion d'examen des candidatures : 7 janvier 2022

Audition des candidat·e·s : 25 janvier 2022

Transmission du rapport du comité d'audition : 1 février 2022

NICE, le 14 décembre 2021



Le Président d'Université Côte d'Azur

Jeanick BRISSWALTER